



2022





SOMMAIRE

- P 3 ▶ Le mot de l'équipe municipale
- P 4 ▶ Le budget 2021
- P 6 ▶ Les travaux réalisés en 2021
- P 9 ▶ Le marché à Rochefort
- P 10 ▶ Vie locale : état-civil, nouveaux arrivant, permis
- P 11 ▶ Cérémonies du 8 mai et 11 novembre
- P 12 ▶ Regroupement scolaire des ARS
- P 13 ▶ Linogravure
- P 14 ▶ Baraque à plumes
- P 15 ▶ Sou des écoles et boudin
- P 16 ▶ Club Perce-Neige
- P 17 ▶ Danse, Gi-Gong
- P 18 ▶ Paroisse, Alliance Savoie Burkina
- P 19 ▶ Handi chiens
- P 20 ▶ Association de chasse ACCA
- P 21 ▶ La Maison France Services
- P 22 ▶ Le SICTOM devient le SYCLUM
- P 23 ▶ Dématérialisation des autorisations urbanisme
- P 24 ▶ Rappel des règles de civisme
- P 25 ▶ Animaux errants
- P 26 ▶ Brûlage des déchets et nid de frelons asiatiques
- P 28 ▶ Le court-métrage *Yann* tourné dans notre commune
- P 29 ▶ Un habitant saute d'un hélicoptère à + de 7000 m !
- P 30 ▶ L'Egomme, par Jean-Claude Hazan
- P 34 ▶ Comptes-rendus 2021 du Conseil Municipal
- P 38 ▶ Numéros utiles

Contacts

Mairie
25 place du village
73240 Rochefort

04 76 32 87 33

secretariat
@commune-rochefort
-savoie.org

Horaires d'ouverture
secrétariat de mairie :
Lundi de 13h30 à 18h
Jeudi de 8h30 à 11h30

*Consultations du Maire
et des adjoints sur rdv*

Bulletin municipal n°37
Année 2022
ISSN 2726-5188

Direction de la publication :
Yves ARGOUD, maire

Rédaction :
L'équipe municipale

Création :
www.mlcat.com

Impression :
Pomme C
73330 Le Pont-de-Beauvoisin

Merci aux annonceurs
pour leur participation



LE MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

La commune de Rochefort, comme toutes les communes du territoire, a annulé ses vœux à la population en présentiel pour la deuxième année, suite aux directives de l'État. C'est très regrettable, mais il en va de la santé de tous. Certes, il aurait été plus agréable et convivial de se retrouver avec la population de notre commune autour d'un verre de l'amitié.

Toute l'équipe municipale vous adresse tous ses vœux de bonheur, succès et surtout une bonne santé en cette période.

Malgré plusieurs cas de Covid au sein de l'école maternelle, Madame Marie-Ange Tuauden, directrice, le personnel, accompagnatrice et la municipalité se sont mobilisés. Nous avons eu très peu de jours de fermeture de l'école sur l'année 2021. Les directives de l'académie étaient d'éviter la fermeture trop prolongée des écoles.

La municipalité a créé un marché de producteurs au mois de juillet 2021, le deuxième jeudi de chaque mois de 16 h 30 à 19 h 30 pour la période d'hiver et jusqu'à 21 h 30 pour le reste de l'année. Ce marché regroupe environs dix producteurs. Cette initiative est très appréciée de la population de Rochefort, des communes environnantes, une fréquentation de plus en plus importante au marché et pour notre commerce local. Pour le mois de janvier et février notre marché est suspendu, reprise jeudi 10 mars.

Des projets pour l'année 2022 sont en cours : réfection et changement des tuiles abimées d'une partie de la toiture de l'église, reprise de la toiture du préau de l'école, changement de l'éclairage (équipement en led), remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes, étude agrandissement et réaménagement du parking de la salle des fêtes pour l'accès des cars des transports scolaires avec l'installation de containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, apport volontaire

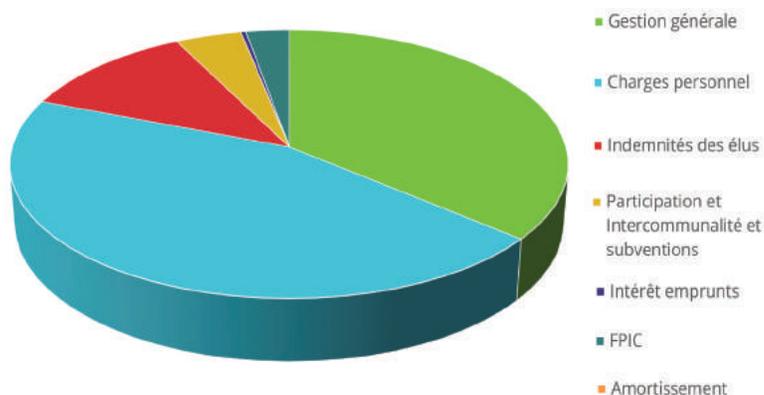
Notre commune a versé une subvention de 92000 € à la commune d'Avressieux pour la construction d'un bâtiment périscolaire où les enfants de Rochefort sont scolarisés (décision de l'ancienne mandature).

Cette année 2022, les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

► DÉPENSES FONCTIONNELLES

Pour 2021, le montant total des dépenses de la commune pour assurer les frais de gestion généraux, les salaires et charges du personnel et indemnités des élus, ainsi que les frais de participation à l'intercommunalité Val Guiers, d'intérêts relevant des emprunts, du FPIC s'élèvent à 212 505 €.

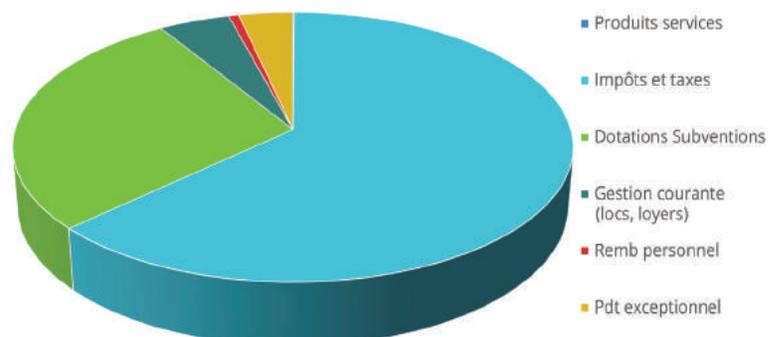
Dépenses fonct 2021	
<i>Gestion générales</i>	76643
<i>Charges personnel</i>	95177
<i>Indemnités des élus</i>	24785
<i>Participation et Intercommunalité et subventions</i>	9194
<i>Intérêt emprunts</i>	673
<i>FPIC</i>	6033
<i>Amortissement</i>	
TOTAL des Dépenses	212505



► RECETTES FONCTIONNELLES

Dans le même temps, les recettes engendrées par la commune s'élèvent à 309 469 €, résultant principalement des impôts locaux et des subventions.

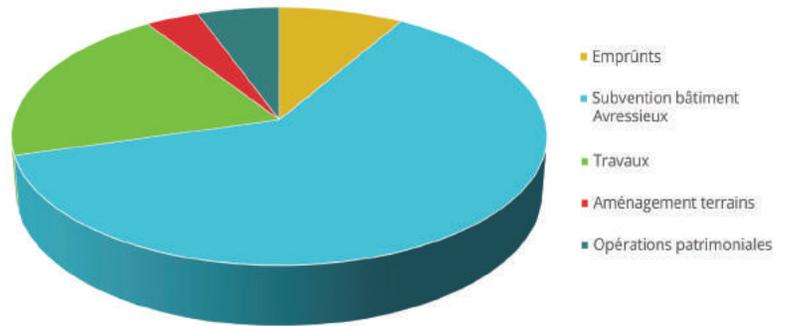
Recettes fonct 2021	
<i>Produits services</i>	236
<i>Impôts et taxes</i>	195012
<i>Dotations Subventions</i>	86830
<i>Gestion courante (locs, loyers)</i>	14377
<i>Remb personnel</i>	2063
<i>Pdt exceptionnel</i>	10951
TOTAL des recettes	309469



► DÉPENSES INVESTIES

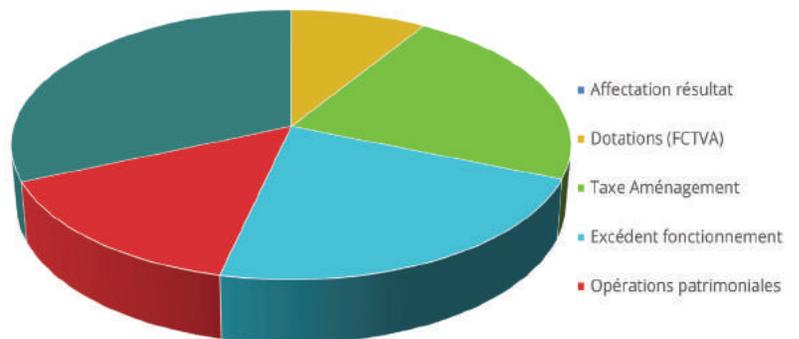
Les investissements pour l'année incluent entre autres les emprunts en cours, les frais pour les divers travaux engagés et la participation à la construction du bâtiment périscolaire d'Avressieux.

Dépenses Invest 2021	
Emprunts	12567
Subvention bâtiment Avressieux	91920
Travaux	29795
Aménagement terrains	5376
Opérations patrimoniales	8318
TOTAL des Dépenses	147976



► RECETTES INVESTISSEMENTS

Recettes invest 2021	
Affectation résultat	0
Dotations (FCTVA)	4973
Taxe Aménagement	12427
Excédent fonctionnement	12495
Opérations patrimoniales	8318
Subventions	17578
TOTAL des recettes	55791



Budget



▶ CHANTIERS DE L'ANNÉE

2021 a été l'occasion de mettre en place plusieurs chantiers et travaux sur la commune, mais aussi de participer à la réalisation d'un bâtiment pour le périscolaire à Avressieux. Retrouvez ici le détail des réalisations.



Travaux

ÉGLISE

Cette année nous avons fait mettre en place un sas d'entrée par l'entreprise CHAMARD bois pour isoler, protéger l'intérieur de l'église et ainsi pouvoir l'ouvrir le plus souvent possible aux promeneurs, randonneurs qui aiment à découvrir le patrimoine de nos villages.

GREEN
motoculture
Guillaume GEORGE

2465 B Route de saint genix
73240 ROCHEFORT - Tél : 04 76 37 05 03

Menuiserie Agencement Ebenisterie

Chamard-Bois Franck

5 passage de boisset 73330 Domessin

Escaliers, portes, fenêtres, volets - bois PVC alu
Dressing et aménagements intérieurs.
Cuisines, salle de bains et meubles.

Portable: 06 17 39 18 82

ENTRETIEN DES ROUTES ET CURETAGE DES FOSSÉS

Comme chaque année, l'entretien des fossés est effectué pour un bon écoulement des eaux pluviales, et pour préserver nos routes, l'entreprise BERLAN Christophe s'en est chargée.



TAILLE DES TILLEUILS

Nos Tilleuls de la place du village ont eu leur taille annuelle avec l'entreprise PACCARD.



POTEAUX DE RANDONNÉES

Les poteaux de randonnés sont régulièrement restaurés ou changés pour que nos chemins soient bien balisés.

Victor Berland
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

06.59.51.73.01 910 Route d'Arressieux
73240 ROCHEFORT

charpente.berland@gmail.com

BERLAND TP

contact@berlandtp.fr 06.13.71.52.66

3015 Route du Cellier
St Genix Sur Guiers
73240 SAINT GENIX LES VILLAGES

TERRASSEMENT ENROCHEMENT
DÉMOLITION ASSAINISSEMENT

► LE BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE



Quelles sont les nouvelles du bâtiment périscolaire en cours de construction sur la commune d'Avressieux qui sera prochainement utilisé par les enfants scolarisés des communes de Sainte-Marie-d'Alvey, Rochefort et Avressieux ?

Après le dépôt du permis de construire en octobre 2020, celui-ci a été délivré le 18 janvier 2021.

Une fois l'appel d'offre finalisé et les entreprises retenues, la première visite sur site a eu lieu en mai 2021.

C'est plus précisément en juin que le chantier s'est installé : sécurisation des espaces et démolition (chaufferie, wc public, un préau et les vestiaires du basket).

Au cours de l'été, une fois les terrassements achevés, les maçons ont débuté la construction avec une priorité affichée : la chaufferie ! Après des difficultés d'approvisionnement en bois, c'est début septembre que les charpentiers ont pu couvrir cette dernière. L'installation de la chaudière à granulés de bois a pu commencer avec un peu de retard... Et l'arrivée des premiers froids avait, quant à elle, un peu d'avance ! Il s'en est suivi quelques jours d'inconfort avant la mise en chauffe du bâtiment historique deuxième quinzaine d'octobre.

Pendant ce temps, les maçons poursuivaient leurs travaux de construction et les travaux de VRD et réseaux progressaient également.

Une fois les travaux de maçonnerie finalisés, le sablage du béton des murs extérieurs du nouveau bâtiment a pu être réalisé. Cette intervention donne au bâtiment périscolaire son aspect définitif.

Courant novembre, les charpentiers ont succédé aux maçons. Leurs travaux devraient se poursuivre jusqu'à mi-janvier 2022.



L'installation des menuiseries extérieures dans la foulée permettra au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air pour les vacances de février. Si le rythme se poursuit ainsi et dans de bonnes conditions, la réception du bâtiment pourrait être faite fin du printemps 2022 pour permettre une mise en service de ces nouveaux espaces à nos enfants pour la rentrée 2022 / 2023.

► DÉCORATIONS DE NOËL



Nos Pères Noël qui jalonnent nos routes pendant la période des fêtes sont fabriqués et entretenus par des lutins de Rochefort.

LE MARCHÉ DE ROCHEFORT

En 2021, malgré les nombreuses incertitudes liées à la pandémie, la commune de ROCHEFORT a mis en place un Marché de producteurs et d'artisans locaux.

Le Premier Marché s'est déroulé le jeudi 8 juillet il a attiré de nombreuses personnes. Nous avons donc pu continuer et le pérenniser chaque deuxième jeudi du mois en respectant une pause hivernale pour les mois de janvier et de février.

La reprise pour l'année 2022 se fera donc le jeudi 10 mars.

Nous accueillons une bonne dizaine de forains locaux avec d'excellents produits comme du poisson, de la viande, du fromage, des pizzas, des poulets rôtis, du pain cuit traditionnellement, du café, des bières artisanales, des infusions et différents produits issus des plantes et fleurs, des légumes et jus de fruits, un rémouleur qui pourra aiguiser tous vos couteaux et plus encore, des savons, bougies et ustensiles en bois artisanaux, nous avons eu aussi le soutien d'une école qui a tenu un stand de vente de gâteaux.

Tout ceci dans une humeur récréative, qui de par les circonstances est précieuse. Venez avec toutes vos belles Énergies de Partages pour profiter de ces bons moments...



Vie locale





VIE LOCALE : ÉTAT CIVIL, NOUVEAUX ARRIVANTS ET PERMIS

▶ NAISSANCE

- AMIOT Titouan, Gaby né le 7 juillet 2021 à Rochefort

▶ DÉCÈS

- M^{me} GIROD Paulette 19 janvier 2021
- M^{me} MAUBERT Octavie le 3 juin 2021
- M^{me} BLANCHIN Renée le 10 juillet 2021

▶ MARIAGES

- M. CAYOT Paul et M^{me} RUBOD-BERNARD Ysée le 31 juillet 2021
- M. SERVONNAT Florent et M^{me} BLASUTTO Jessica le 21 décembre 2021

▶ NOUVEAUX ARRIVANTS

- M. REIGNIER Damien et M^{me} DAVID Krystel
- M. et M^{me} CLEYET-MERLE Damien et Gaëlle
- M^{me} VIVIER (JUHASZ) Odile

▶ PERMIS DE CONSTRUIRE

- Sarl SDAN, M. DAMOUR, 485 rte de Sainte Marie d'Alvey
- M. et M^{me} MOREL Sylvain et Caroline, 2795 rte de Saint-Genix
- M. BEJUY Mickaël et M^{me} FRECHET Bonnie, 205 Boucle d'Urice
- M. et M^{me} HARTER Fabrice et Patricia, 1500 chemin du Rattier et du Viviers
- M. et M^{me} GUEYRAUD Stéphane et Ingrid, 205 Boucle d'Urice
- M. DUBOIS Yann et M^{me} BARBIN Justine, 205 Boucle d'Urice
- M. FRAMORANDO Didier et M^{me} MOULIN Catherine, 320 boucle de Saint-Michel



▶ 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Les cérémonies se sont déroulées en comités restreints en tenant compte des consignes sanitaires du moment.

On retient la présence de Monsieur le Maire, du porte drapeau Rémi Berthier, des conseillers municipaux, ainsi que de quelques personnes.

Les textes officiels ont été lus, accompagnés du rappel des noms des combattants de Rochefort tombés au champ d'honneur.



Ont ensuite été cités les noms des sept militaires français (six hommes et une femme) tués en mission en Afrique pour la période 2020 / 2021.

La fin de la cérémonie s'est clôturée par le dépôt d'une gerbe au pied du monument, suivie d'une minute de silence.

Les collectes des Bleuets de France pour les cérémonies s'élèvent à :

- 8 Mai : 75,50 €
- 11 Novembre : 90,50 €



au profit de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Savoie.

Les sommes sont redistribuées aux familles des militaires tués en mission et aux blessés ainsi qu'aux familles des victimes d'attentats terroristes. Une part de ces sommes aide au financement de projets mémoriels intergénérationnels à caractère culturel et pédagogique.

Merci aux généreux donateurs !

HYPER U

zi la Baronnie
73330 PONT DE BEAUVOISIN

04 76 37 38 39

www.hyperu-pontdebeauvoisin.com





Horaires d'ouvertures :
 du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
 dimanche : 8h30 à 12h15

Netto

ZA DU CONTIN
73240 ST GENIX LES VILLAGES

TÉLÉPHONE : 04 76 32 50 86

LUNDI AU SAMEDI 8H30 à 19H15
DIMANCHE 8H30 à 12H15

▶ LE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE L'ARS (AVRESSIEUX - ROCHEFORT - STE MARIE)



Cette année, 29 enfants sont scolarisés à Rochefort. Il y a 7 grandes sections, 8 moyennes sections et 14 petites sections. 13 élèves habitent Rochefort, 1 élève Sainte-Marie-d'Alvey, 14 élèves sont d'Avressieux et 1 élève habite Verel de Montbel. L'équipe pédagogique est la même que celle de l'an dernier : Marie-Ange Tuauden est l'enseignante et Lucie Berthier occupe le poste d'ATSEM. En ce qui concerne le périscolaire, Margaux Verel travaille désormais dans une autre école et c'est Manon Cigalla qui la remplace.

École

Manon et Christelle Bazin encadrent les élèves lors des transports entre l'école et la cantine garderie, ainsi que durant la pause méridienne. Nous souhaitons la bienvenue à Manon et remercions Margaux pour son travail et sa grande disponibilité.

Ce premier trimestre, les élèves ont travaillé sur la pomme. Ils ont observé les arbres fruitiers autour de l'école, réalisé une compote avec les pommes qu'ils avaient apportées. Enfin, un papa est venu en classe pour nous montrer comment fonctionne un presseur. La matinée s'est terminée par une dégustation de jus « maison » offert par une famille. Ce fut une matinée très appréciée par les enfants.



La classe a également pu profiter du prêt d'une mallette pédagogique dans le cadre du festival « En Avant-Pays le livre ». Cette mallette contenait de magnifiques livres sur les planètes et les extra-terrestres ainsi qu'une tablette numérique pour découvrir un des albums en réalité augmentée.

Le premier trimestre s'est terminé par le goûter de Noël où les élèves ont été encore bien gâtés. Au mois de mars, nous accueillerons une intervenante musique et chant. Ces séances sont financées par le Syndicat Mixte de L'Avant-Pays Savoyard et le Sou des écoles. Toutes les autres sorties ainsi que l'arbre de Noël sont payés entièrement par le Sou.

Nous leur adressons un grand merci.

Beaucoup d'investissements sont faits cette année pour l'école de Rochefort : réparation des stores de la classe, achat de tables et de chaises adaptées aux élèves de petite section, arrivée dans la classe d'un écran interactif qui permettra de projeter différents documents. Un grand merci à la commune de Rochefort et au syndicat intercommunal pour toutes ces améliorations apportées au quotidien des élèves



▶ LINOGRAVURE

Dans le cadre du festival «En Avant Pays le Livre», la commune de Rochefort a accueilli deux manifestations à la salle polyvalente, en plus de l'activité développée au sein de l'école.

Le 10 décembre, nous avons accueilli l'artiste plasticienne Lucy Watts pour un atelier de linogravure.

Née à Chambéry, diplômée des beaux-arts de Paris elle réalise des dessins, impressions, sérigraphies. Connue pour ses carnets dessinés et dans le milieu de la presse, elle travaille également en milieu scolaire.

Cet atelier a accueilli 4 enfants de 5 à 12 ans, dont 3 de la commune. Ils se sont initiés au dessin et à la fabrication de tampons encres



Pour le plaisir des petits et des grands, quelques réalisations effectuées dans une très agréable ambiance !



Nous avons clôturé
l'atelier par le verre de
l'amitié et quelques
friandises !



▶ LA BARAQUE À PLUMES

Deuxième atelier « La baraque à plume » le dimanche 14 décembre avec Amélie pour un atelier création d'histoires, autour d'un grand décor en forme de labyrinthe illustré en douze cases à découvrir au fur et à mesure du récit de l'histoire.

Enfance



Ensuite les enfants ont participé à la création collective de leur nouvelle histoire pleine de surprises et de rencontres inattendues.



Un verre de l'amitié et quelques friandises ont clôturé cette très belle animation composée de 9 enfants âgés de 5 à 11 ans très motivés.


505 route du lac
73470 NOVALAISE
Tel: 0479287024
sparnovalaise@orange.fr

SPAR
Supermarché

Couvert du lundi au samedi de 7h30 à 19h30 et dimanche de 8h à 12h30
Fermé de 12h30 à 15h00 hors saison

PAIS	POULETS	SNACKING	GAZ	CB des 9€	DÉPÔT DE PRESSE
PAUSE CAFÉ	PHOTOCOPIEUR	RELAIS COLIS	PRESSE	FRANÇAISE DES JEUX	CLÉS minutes

POINT BUREAUTIQUE

319, Avenue de la Folatière
ZA de Clermont
38480 PONT DE BEAUVOISIN
☎ 04.76.37.24.13
www.PointBureautique.com

ENTREPRISE - PARTICULIER - COLLECTIVITE - SCOLAIRE

calipage
Fournitures de bureau

RICOH
Location - Vente - SAV

Différentes activités ont eu lieu cette année malgré le contexte sanitaire.



- La choucroute à emporter à Avressieux le dimanche 14 mars 2021.
- Le boudin à la chaudière avec vente de gâteaux et vin chaud le dimanche 21 novembre 2021.
- Le marché de Rochefort le jeudi 9 décembre avec vente de gâteaux.

ASSOS

Merci aux Parents qui animent et aux habitants qui participent.

Pour suivre les actualités du Sou des Écoles, Rendez-vous sur la page Facebook de l'association

➔ www.facebook.com/Sou-des-écoles-dAvressieuxRochefortste-Marie-dAlvey-548039872202636/




Boucherie - Charcuterie - Traiteur
Site : www.boucherie-baffert.com

Ouvert : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi
de 6h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00
Dimanche de 6h00 à 12h30 **FERME LE MARDI**

TEL : 04.76.37.03.00
Mail : boucherie.baffert@gmail.com

Hingant Hervé

Papeterie
Articles de pêche



Jouets
Cadeaux

73240 ST-GENIX-SUR-GUIERS - Tél. 04 76 31 62 25

Pour commencer cette nouvelle année, tous les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, ainsi qu'une bonne santé malgré cette foutue pandémie.

Notre club si cher et si convivial à été mis au repos pour respecter les consignes sanitaires imposées comme pour beaucoup d'associations.

Le club a eu le regret de perdre deux adhérents, André et Antoine, des joueurs fidèles et assidus à la belote.

Le 16 décembre le club s'est réuni autour d'un bon repas préparé par le traiteur très apprécié par tous et dans les règles sanitaires absolues, c'était des retrouvailles tant attendues.

Tous les adhérents du club espèrent pouvoir se retrouver dans le courant de l'été.

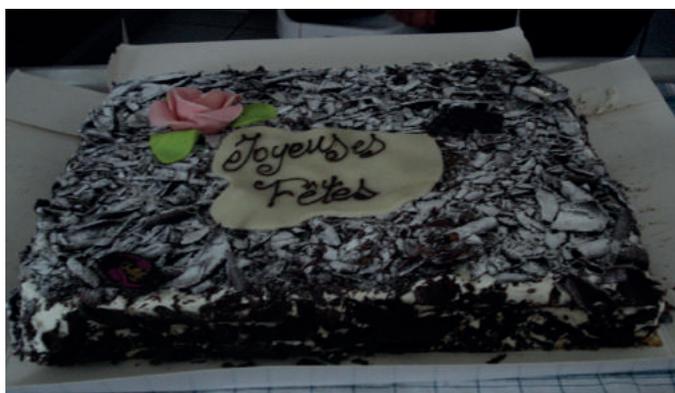
Le club fait appel à toutes les personnes âgées de plus de 55 ans qui voudraient nous rejoindre, elles peuvent prendre contact avec la mairie. Elles seront les bienvenues dans notre club.

Le club remercie bien chaleureusement Monsieur le Maire et l'ensemble de son conseil ainsi que la secrétaire pour l'accompagnement du club.

A tous nous disons prenez soin de vous et retrouvons nous bientôt !

La Présidente

Élisabeth HUMBERT



INFO

Nous recherchons des personnes à partir de 55 ans qui désireraient rejoindre notre club, elles seront les bienvenues !

S'adresser en Mairie.



DANSE ROCHEFORT



Nouvelle saison 2021 / 2022, avec deux groupes, une heure danse en couple et une heure danse en ligne autour de Caroline, joyeuse et dynamique professeure de danse.

Nous nous retrouvons tous les lundis de 13 h 45 à 16 h 00.

Nous apprenons les différentes danses de salon : valse, tango, rock, disco, madison, paso doble, tchatcha...

Un vrai moment de détente et de mise en forme, le tout dans une excellente ambiance ! Nous pouvons au choix effectuer une heure de danse, soit en couple de 13h45 à 14h45, soit danse en ligne de 15h00 à 16h00, ou les deux heures.



➤ Renseignements : Fa Si La danser - Caroline au 06 50 09 10 02

ASSOS



QI-GONG



Manuelle-Anne VALOT (Association Gingko-Bibola Chambéry) nous propose pour l'année 2021/2022, une séance de Qi Gong à la salle polyvalente un mardi soir par mois, de 18h00 à 20h00.

Le groupe est limité à 5/6 personnes.

Cette activité a pour objectif l'amélioration de la santé, la recherche d'un équilibre émotionnel, souplesse, détente physique, stimule la vitalité et maîtrise de sa respiration, tout cela dans une ambiance sympathique et apaisante ! Très utile en cette période de pandémie !

➤ Renseignements : 04 76 32 97 77



ASSURANCES
Anne Carrier - Bertrand Vidler

Espace Le Baronaie 73330 Le PONT de BEAUVOISIN
Tél 04 76 37 20 62
Fax 04 76 37 13 00

Résidence Banal - B.P.20 38380 St LAURENT du PONT
Tél 04 76 06 40 92
Fax 04 76 06 22 91

Christian Butet et Peter de Jong
A votre service depuis 4 générations

5 et 7, place Saint Clément - 38490 Pont de Beauvoisin
Tél : 04 76 37 05 22 - christian.butet@allians.fr

92, rue Gambetta - 28490 Les Abreys en Dauphiné
Tél : 04 76 32 11 72 - contact@assurances3000.fr

Agence fondée en 1831

ASSURANCES SECARA 3000

Orias n° 07000448 - www.orsia.fr - Site Web : <http://www.secara.fr>

Avressieux, Belmont-Tramonet, Champagneux, Domessin, Grésin, La Bridoire, Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie), Rochefort, Saint-Béron, Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Genix-les-Villages, Saint-Maurice-de-Rotherens, Verel-de-Montbel, 13 clochers qui forment ainsi la Paroisse de Saint-Benoît-du-Guiers.

Le 13 septembre 2020, nous avons accueilli le père Cyprien Bazoua, originaire de Centre Afrique.

Il est le prêtre administrateur de notre paroisse.

Dans l'année 2021 nous avons eu une célébration dans notre église le samedi 23 septembre à 19 h.



CONTACTS

- ▶ Prêtre administrateur : Cyprien BAZOUA
- ▶ Tél portable paroisse : 06 32 73 43 90
- ▶ Email : paroisse.st.benoit.du.guiers@gmail.com
- ▶ Site : www.paroisse-st-benoit-du-guiers.fr
- ▶ Catéchèse : 06 72 82 35 01 ▶ Aumônerie : 06 14 13 65 28
- ▶ Baptême : 06 84 02 45 21




ALLIANCE SAVOIE BURKINA



Chers amis adhérents et sympathisants, quelques nouvelles de notre associatio

1- L'électrification du puits et la mise en place du château d'eau ont donc été réalisées en mars dernier. Cependant le résultat était insatisfaisant : par périodes de plusieurs jours, des nappes de brouillard de poussière intenses empêchaient le fonctionnement des plaques solaires.

Dans un second temps, nous avons donc fait installer un groupe électrogène complémentaire, avec son abri, et une clôture de sécurisation des installations.

2- L'Etat a permis l'arrivée de l'électricité au village. Cependant la connexion est à la charge des habitants. Nous avons financé les travaux de connexion pour l'ensemble des bâtiments scolaires.

3- L'association des jeunes adultes, MBK, qui vient de voir le jour, a eu comme première réalisation concrète, la plantation de 60 arbres. Nous avons participé au financement. Bravo les jeunes !

4- L'orphelinat : les nouvelles sont bonnes mais sont un peu rares. Devrait prochainement arriver des nouvelles de chaque enfant, à l'intention des parrains.

5- Le micro-crédit se confirme comme étant le bon moyen d'aider, en responsabilisant. Les 12 éleveurs ont parfaitement remboursé leur crédit au bout d'un an. Nous encourageons le village à constituer une coopérative qui permettrait conservation, transformation des produits des jardins, pour une meilleure marchandisation.



L'association HANDI'CHIENS voit le jour en 1989 et sera reconnue d'utilité publique par décret le 7 mars 2012. Elle a pour mission d'éduquer et de remettre **GRATUITEMENT** des Chiens d'Assistance à des personnes en situation de handicap. Grâce à l'extraordinaire complicité qui l'unit à l'homme, mais également à sa capacité à répondre à plus de cinquante "commandes", un Handi'Chien offre à son

bénéficiaire, enfant ou adulte, une meilleure autonomie ainsi qu'une plus grande liberté, tout en favorisant le lien social. Chez HANDI'CHIENS, nous éduquons et remettons cinq types de chiens :

- Chien d'Assistance
- Chien d'Eveil
- Chien d'Accompagnement social
- Chien Epilepsie
- Chien d'Assistance judiciaire



Un nouveau groupe de familles d'accueil accompagné par Aurélie Gaillard, la déléguée pour Handi'Chiens, va débiter en Savoie au printemps 2021. Les familles d'accueil, bénévoles, s'engagent durant seize mois. Un Handi'Chien leur est remis quand il a tout juste deux mois et il restera avec eux jusqu'à ses dix-huit mois. C'est sur elles, avec l'aide et le soutien des éducateurs et des délégués aux familles d'accueil, que repose la responsabilité de l'apprentissage et du développement des facultés innées de l'animal au service des personnes en situation de fragilité. Les Familles d'Accueil vont apprendre au chien une vingtaine de commandes de base du cursus HANDI'CHIENS. Pour ce faire, elles s'engagent à assister tous les quinze jours à un cours d'éducation canine dispensé par nos délégués. Elles veilleront à travailler de manière régulière à leur domicile et en extérieur pour que le futur chien d'assistance apprenne à vivre au sein de notre société en ayant les comportements adaptés.

Les familles d'accueil remplissent, au cours de cette période, un double rôle de socialisation et de pré-éducation des futurs Handi'Chiens. Il s'agit de faire du chiot un animal équilibré et parfaitement intégré à la société en le familiarisant avec la plus grande diversité possible de situations. L'autre rôle de la famille d'accueil est d'apporter au chien une enfance agréable, conjuguant vie de famille, jeux, promenades et câlins.

Elles s'engagent également à accompagner le futur chien d'assistance lors de sa rentrée dans l'un de nos quatre centres. C'est le moment de la séparation. Mais quelle fierté à l'issue des seize mois et des six mois en centre de formation, de le voir réussir son examen de passage et devenir officiellement « Chien d'Assistance » !

L'éducation d'un «Handi'Chien» remis gratuitement coûte aujourd'hui à l'association 15 000 € et chaque don compte. Pour contribuer à notre projet, la commune de Rochefort met gratuitement à notre disposition la salle des fêtes pour nos cours !



Cette saison 2021 / 2022 a été marquée par le renouvellement du bureau de l'ACCA, Georges BERLAND a laissé sa place après 50 ans de présidence à Laurent TOUVIER.

Nous le remercions pour tout le travail effectué au sein de l'association depuis tant d'années.

Le nouveau Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Laurent TOUVIER : président, Aymeric BIBET : vice président, Camille VUILLERMET : secrétaire, Bastien BIBET : trésorier, Annie BELLEMIN : membre, Gérard BIBET : membre.

Nous chassons dans la bonne humeur et la convivialité, ci-dessus la photo du prélèvement d'un très beau solitaire de 130 kilos par Bastien BIBET, le plus jeune des quinze membres de l'équipe. Néanmoins la présence du lynx et du loup sur la chaîne de la Crusille et en Avant-Pays Savoyard perturbe fortement les populations de sangliers et surtout de chevreuils, notamment en début de saison où la présence était très faible sur notre territoire, due à leur déplacement et à leur regroupement pour se protéger. Cette tendance s'est inversée au fil du temps, nous observons de nouveau en fin de saison une belle population d'animaux et nous avons pour le moment prélevés douze sangliers.

Concernant la crise sanitaire, nous avons pris la décision d'annuler notre traditionnel boudin à la chaudière, nous vous donnons RDV avant l'été pour une autre manifestation.

Les membres de l'ACCA de Rochefort vous souhaitent une bonne année et leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

France Services Val Guiers : un nouveau lieu d'accueil et d'accompagnement sur tous les services publics à la place de l'ancienne poste de Saint-Genix.

Situé au 126, place des Tilleuls à Saint-Genix-les-Villages, la Maison France Services Val Guiers est un équipement de proximité, ouvert à tous et gratuit, qui a vocation à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives.

S'appuyant sur l'ancienne Maison de Services Au Public et labellisée en juillet 2021, la Maison France Service Val Guiers propose une multitude de services :

- Accueil et information sur les services du territoire,
- Mise en relation et orientation vers les partenaires et services compétents selon les demandes et besoins,
- Accompagnement aux démarches administratives (CARSAT, Pôle-Emploi, Impôts, Préfecture, CPAM, Justice, la Poste, CAF, MSA, Agirc-Arrco),
- Aide à l'utilisation des services en ligne et de l'outil numérique (création d'adresse mail, création de comptes administratifs, aide à la navigation, ordinateurs en accès libre, etc...).

Porte d'entrée pour les partenaires sur le territoire, la Maison France Services accueille également des permanences de la Mission Locale Jeunes, de Cap Emploi, de Pôle Emploi, de Fab RH, d'Isactys, de l'Union Départementale des Associations Familiales. Certaines permanences ont également lieu dans les locaux Pravaz au Pont-de-Beauvoisin : l'ASDER, Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes, le SPIP.



De par la compétence sociale de la Communauté de communes, la Maison France Services Val Guiers est au service des habitants de l'ensemble du territoire. À proximité directe des départements de l'Ain et de l'Isère, son action s'étend également au bassin de vie de Saint-Genix-les-Villages.

Trois agents France Services vous accueillent dans un lieu partagé de services, **le Clic' & Ressources**, fruit d'un projet de coopération transfrontalière France Italie (PITER Graies Lab – Socialab) dans lequel est engagé la Communauté de communes. Ce lieu partagé regroupe la **Maison France Services**, une **Agence Postale Intercommunale**, un **Espace de Pratiques Numériques** et un **incubateur d'initiatives**.

Véritable outil au service de la cohésion sociale, la France Services Val Guiers a pu voir le jour grâce au soutien financier de ses partenaires l'Europe (7800€), l'Etat (33 000€), le Département de la Savoie (4 680€) et Groupe La Poste (100 000€), la commune de Saint-Genix-Les-Villages (rétrocession à l'euro symbolique), ainsi qu'à la dynamique nationale, portée par les Préfectures, pour le déploiement des France Services.



LE SICTOM DEVIENT LE SYCLUM

La Loi NOTRE du 7 août 2015 a induit une révision des cartes intercommunales qui a abouti, sur le Nord Isère, à l'émergence par fusion d'EPCI, de deux nouvelles communautés de communes, la CC des Balcons du Dauphiné et la CC des Vals du Dauphiné.

Au 1er janvier 2017, la Communauté de communes des Vallons du Guiers a fusionné avec les CC suivantes : Bourbre-Tisserands, Vallée de l'Hien et Vallons de la Tour. La CC issue de la fusion est la CC des Vals du Dauphiné, qui demeure membre de trois syndicats de collecte : le SMND, le SICTOM de la région de Morestel et le SICTOM du Guiers :

- Le SICTOM de Morestel exerce sa compétence pour le compte des Vals du Dauphiné sur la partie du territoire qui était anciennement ceux des CC des Vallons de la Tour et de Bourbre-Tisserands.
- Le SMND exerce sa compétence pour le compte des Vals du Dauphiné sur la partie du territoire qui était anciennement celui de la Vallée de l'Hien.
- Le SICTOM du Guiers exerce sa compétence pour le compte des Vals du Dauphiné sur la partie du territoire qui était anciennement celui des Vallons du Guiers.

Le SICTOM du Guiers exerce également sa compétence pour le compte de la CC Val Guiers en Savoie. Afin de rationaliser l'intervention des syndicats de collecte et de traitements de déchets sur ces territoires, une réorganisation territoriale de la compétence a été décidée au niveau du Nord Isère :

- ▶ Les CC des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné se retirent du SMND pour adhérer au SICTOM de Morestel au 1er janvier 2022.
- ▶ Le SICTOM du Guiers adhère au SICTOM de Morestel au 1er janvier 2022, qui prend le nom de SYCLUM.



Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, par l'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel, la compétence des CC des Vals du Dauphiné et de Val Guiers en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sera transférée au SYCLUM de la région de Morestel.

CONTACTS

Pour vos questions concernant les ordures ménagères :

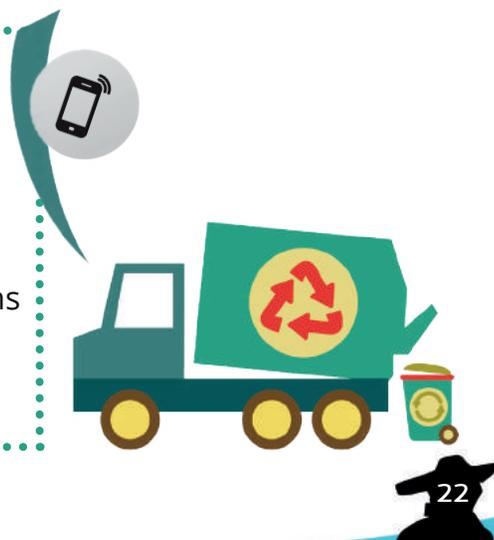
Téléphone du SYCLUM : 04 74 80 10 14

Mail : contact@sictom-morestel.com

Adresse : 784, chemin de la déchèterie 38510 Arandon-Passins

Infos : www.sictom-morestel.com et www.syclum.fr

Facebook : www.facebook.com/syclumsyndicat/





DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS URBANISME

Au 1er janvier 2022, la SVE (Saisine par Voie Électronique) s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'avoir la capacité de recevoir ces dernières sous forme dématérialisée.

Le dépôt en ligne c'est :

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez,
- Un gain de temps et d'argent,
- Une démarche plus écologique,
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes.



Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné met à disposition à compter du 1er janvier 2022, un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

COMMENT FAIRE ?

1/ Je me rends sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) à l'adresse suivante : <https://gnau18.operis.fr/valsduDauphine/gnau/>

2/ Je crée mon compte avec la possibilité d'utiliser mes identifiants « Franceconnect ».

3/ Je choisis le dossier que je souhaite déposer et je complète le CERFA directement en ligne tel que proposé par le GNAU.

4/ J'édite et je joins l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.

5/ Je le dépose en suivant les instructions du GNAU.



Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nous continuerons de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.





RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME ET CIVISME

► URBANISME

Vos travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme :

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire ;
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol ;
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire, les petites éoliennes ;
- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Vos travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, pergola, etc.) ;
- Ravalement et modification de façade, percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante, création, remplacement, suppression de fenêtres de toit (velux) ;
- Changement de destination de locaux existants, construction ou modification de clôture, adjonctions de parements ;
- Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²) ;
- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Formalités :

La déclaration préalable est adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie, soit par les propriétaires du terrain, soit par leur mandataire ou par toute personne attestant être autorisée par eux à exécuter les travaux, par les co-indivisaire(s) ou mandataire, en cas d'indivision, par les personnes bénéficiant de l'expropriation pour cause d'utilité publique (collectivités territoriales).

Vos travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- La construction ou agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (+de 20 m²) ;
- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...) ;
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale ou de bureaux.



Retrouvez toutes les infos sur www.service-public.fr

SANITAIRE - ENERGIE RENOUVELABLE - CHAUFFAGE

S.A.R.L. *VAGNON Gérard et Fils*

76 Rue de l'Arago - 38480 ST ALBIN DE VAULSERRE
Tél. 04 76 37 05 69 - vagnon.fils@orange.fr

MOREL DECAPAGE

Rénovation par sablage : bois, fer, pierre...
Microbillage petites pièces mécaniques
Protection antirouille

06 14 87 93 19
thierrymorel73@free.fr
73240 ROCHEFORT



► ANIMAUX ERRANTS

Que faire en cas d'animal errant, qui est responsable ?

Selon l'article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :



► **Pour le chat** : lorsqu'un animal non identifié est trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de ce dernier. C'est valable aussi pour tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



► **Pour le chien** : lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse, et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

► **Promenade et non chasse : avoir un chien sous contrôle**

Au titre de la police de la chasse, le maître n'est pas en infraction lorsque son chien est à moins de 100 mètres de lui et reste sous son contrôle, sauf s'il est avéré que le chien quête le gibier avec sa bienveillance. Dans ce cas, il s'agira d'un acte de chasse et donc d'une chasse sur autrui, voire d'une chasse hors période de chasse.

► BRUITS DE VOISINAGE

En journée, une nuisance sonore peut causer un trouble anormal de voisinage quand elle est répétitive, intensive, qu'elle dure dans le temps... Les cris, fêtes, instruments, bricolage, outils ou installations bruyantes ou animal peuvent en être des exemples.

Concernant la nuit, il n'y a pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Lorsqu'il intervient la nuit, l'infraction existe même si ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il faut que l'auteur ait conscience du tapage et qu'il ne prenne pas de mesure pour l'interrompre.

Les plages horaires à respecter pour vos travaux ou autres activités

En semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution**.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION
En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

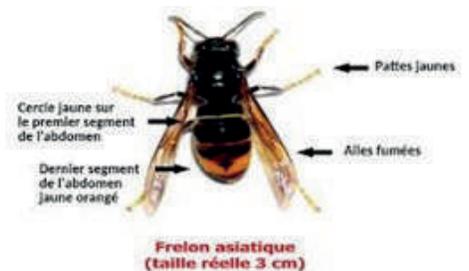
Attention ! Tous Feux à l'air libre sont interdits, pas que les déchets verts



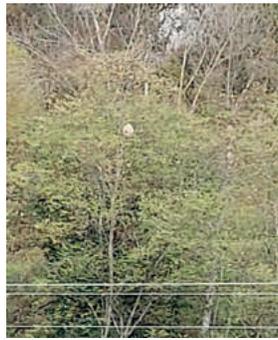
UN NID DE FRELONS ASIATIQUES SUR ROCHEFORT

Fin octobre 2021, un nid de frelons asiatiques a été signalé dans un bois sous la roche. La commune a donc contacté les services compétents.

M. Bonnivard a mandaté M. FILLION ROBIN (un professionnel de destruction de nuisibles situé à Yenne), qui est venu évaluer la situation.



Alors que les conditions climatiques sont très favorables au développement du frelon asiatique, présent en Savoie depuis 2018, les spécialistes, comme Yves Bonnivard, animateur du réseau des "référénts frelon" dans le département, s'attendent donc à une multiplication des nids. Et appellent le grand public à les signaler. (Source Le Dauphiné Libéré)



Le nid se situant à plus de 25 mètres de hauteur a nécessité de faire appel à M. MALVOLTI, guide de haute montagne, de la société CITEM de Saint Jean de Maurienne effectuant des travaux acrobatiques, accompagné de M. LEQUET Dominique apiculteur à la Chapelle-Saint-Martin.

Voici quelques photos de l'intervention nécessitant un savoir-faire très particulier à haut risque.



Après avoir injecté une poudre directement dans le nid avec une perche munie d'un tube rigide relié au pulvérisateur qui était dans le sac jaune, les frelons, ainsi que leurs larves, sont neutralisés.

En principe le nid est récupéré intégralement, mais vu l'emplacement de celui-ci, la branche support a été coupée et il est tombé à terre, nous avons donc ramassé tous les morceaux.



Nous remercions M. BONNIVARD, M. FLLION ROBIN, M. MALVOLTI et MLEQUET pour leur intervention professionnelle efficace et rapide.



LE COURT-MÉTRAGE *YANN* Tourné DANS NOTRE COMMUNE !

► LES 25 ET 26 AOÛT 2021

Maxence Pupillo et Sylvain Damiani ont tourné des scènes dans l'église et sur la place de notre village.

Yann raconte l'histoire de Francis, très affecté par la disparition de son chien Yann retrouvé écrasé au bord de la route. Francis va tout mettre en œuvre pour retrouver le coupable !



L'équipe était constituée de 25 personnes, techniciens professionnels de Lyon, Paris et Bordeaux. Parmi les comédiens, on retrouve Sébastien Faglain (*Qu'est ce qu'on a fait au Bon Dieu*) en rôle principal, Maxence Pupillo (*Cassandra, Les Rivières Pourpres*), Jean-Claude Bolle-Redda (vu dans plusieurs films de François Ozon, *Frantz* ou *Une nouvelle Amie*), Véronique Frumy (*Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part*), Bernard Villanueva (*L'incroyable Histoire du Facteur Cheval*) et Margaux Ribagnac-Vin (*Mes Grands-Mères et moi*).



Il s'agit du deuxième film tourné à Rochefort, un premier tournage s'étant déjà déroulé en 2004 pour *La vie est à nous* de Gérard Krawczyk, avec Josiane Balasko, Sylvie Testud, Michel Muller, Georges Aguilar et Eric Cantona !



UN HABITANT SAUTE D'UN HÉLICOPTÈRE À PLUS DE 7000 M !

Un habitant de Rochefort a sauté d'un hélicoptère à plus de 7000 mètres le 19 janvier 2022 !

Conditions : Saut avec masque à oxygène.

Température : - 23 degrés (température ressentie : - 52 degrés pendant la chute libre d'1 min 30 à 300 km / h),

Ouverture du parachute : à 1500m et vol « normal ».

Équipe :

Alexis Rodriguez, pilote-instructeur professionnel d'hélicoptère.

Sa fonction : faire monter l'hélicoptère en haute altitude, ce qui demande à cause de l'air raréfié, une maîtrise et une finesse hors du commun du pilotage ;

Paul-Henry de Baère, recordman du monde de saut en parachute.

Sa fonction : assurer l'alimentation en oxygène, vitale à cette altitude ;

Édouard Luciano, parachutiste professionnel, instructeur commando.

Sa fonction : assurer la sécurité du saut, la stabilisation et l'ouverture en basse hauteur ;

Jean-Marc Muroni, ancien pilote de vol libre et biplaceur professionnel qualifié FFVL (aile-delta).

Sa fonction : effectuer les prises de vue aériennes en 360 degrés et... Savourer le saut !





Comme vous l'aurez compris, l'égomme est un jeu de mots avec le mot égo et le verbe gommer. En psychologie, l'ego est la conscience, la représentation que l'on a de nous-mêmes. Issu du latin « ego » qui signifie « je ou moi », c'est le fondement de notre personnalité. En revanche, en spiritualité, l'ego est perçu comme une fausse représentation de soi-même, construite sur un ensemble de souvenirs, de peurs, de fausses-croyances. Cette personnalité erronée fait alors écran à la vraie nature de notre individu et constitue une entrave qui nous empêche d'atteindre une certaine forme de vérité et de profondeur. Et on finit par se fermer à notre vrai moi. C'est sous cet angle que j'ai décidé de tracer cette planche, la fausse représentation de nous-mêmes au travers de l'égo.

L'égomme ou les deux miroirs.

Premier miroir :

Ce n'est pas toujours devant soi qu'on rencontre des ennemis : les plus à craindre se trouvent souvent derrière soi. Je vous propose différentes façons que l'ego utilise pour se manifester.

1. Il a tort et j'ai raison

L'ego vit dans la peur. Il a besoin de se montrer supérieur aux autres et de faire valoir son point de vue haut et fort. À ses yeux, il détient la vérité absolue et ne veut pas se faire remettre en question. Il aime avoir raison, gagner sur les autres et leur faire croire qu'ils sont dans l'erreur. Tout cela dans le but de s'élever au-dessus des autres, pour remonter son estime personnelle.

2. Je suis meilleur que lui

L'ego est en compétition contre les autres. Il veut prouver à tous qu'il est le meilleur, le plus fort, le plus courageux, le plus beau, etc. Alors que nous ne sommes ni supérieur ni inférieur à quiconque.

3. Je ne suis qu'une pauvre victime

Pour l'ego, l'Univers entier est contre lui. Il se sent constamment attaqué, insulté, ignoré et tous les prétextes sont bons pour justifier son besoin de se plaindre de son sort. Il aime attirer l'attention de cette façon. Je n'ai pas de chance, pourquoi cela m'arrive-t-il, je n'ai rien fait pour mériter un tel traitement. Voilà ce qu'il aime se répéter. S'il acceptait que rien n'arrive par hasard, il n'aurait plus aucune raison d'agir ainsi.

4. Je ne suis pas à la hauteur

L'ego nous fait sans cesse douter de nos capacités et nous empêche d'agir !

Chacun de nous est unique avec une multitude de capacités, alors comment pourrions-nous ne pas être à la hauteur ? L'ego croit que nous devons nous cacher et aime nous faire croire que nous ne sommes pas assez bons. Nous n'avons pas à prouver quoi que ce soit, simplement à être nous-même au naturel sans artifice.

5. Je n'aime pas cette personne

L'ego juge, classe, étiquette absolument tout ce qui se trouve les personnes, les événements, les situations. Je n'aime pas cette personne, cela n'aurait pas dû se produire. Ainsi, cet événement



est arrivé au mauvais moment, ce type a très mal agi, à sa place je n'aurais pas fait les choses de cette manière. Toutes ces remarques sont gérées par l'égo, qui n'accepte pas que tout ait sa raison d'être. Si nous n'aimons pas une personne, c'est peut-être simplement parce qu'elle nous démontre un aspect de nous que nous n'acceptons pas. Si nous croyons qu'un événement est malencontreux, demandons-nous simplement quelle est la leçon à en tirer. Laissons les jugements de côté, car cela n'est qu'une ruse de notre ego pour nous remonter par rapport aux autres.

6. Je n'y arriverai jamais

Lorsqu'une telle pensée nous traverse l'esprit, c'est parce que notre ego aime nous faire croire que nous n'avons pas en nous le potentiel nécessaire. Puisqu'il a peur, il préfère que nous n'essayions pas. De cette manière, nous ne risquons pas d'échouer. L'ego déteste l'échec, alors il préfère nous décourager. Pourtant, un potentiel énorme sommeille en chacun de nous. Toutes les ressources dont nous avons besoin sont déjà là, nous n'avons qu'à aller puiser dans notre être intérieur.

7. La vie est un combat

L'ego passe son temps à se battre. Il se bat pour survivre. Il croit que la vie est dure, que nous devons nous battre pour mériter notre place en ce monde. À ses yeux, rien n'arrive facilement et tout est une question d'efforts et de batailles à gagner. Je vais leur prouver que je suis capable, que je suis plus fort que lui. Il n'accepte pas le fait que nous attirons à nous les choses naturellement, lorsque nous nous connectons à notre véritable nature et que nous n'avons pas forcément à nous battre car nous n'avons pas d'ennemis à part nous-mêmes.

8. Je suis seul au monde

L'ego se sent isolé, seul, apeuré, abandonné et coupé du reste du monde. Il ne voit pas le lien qui unit le tout. Alors, il ne croit pas que les autres puissent vouloir l'aider et il sent qu'il doit tout faire par lui-même. Pourtant, c'est dans un esprit de solidarité et de coopération que nous nous épanouissons. Nous sommes ici pour nous entraider et pour partager.

9. J'en connais plus que l'autre

L'ego se dévoile sous un air supérieur. Il est vantard et aime se mettre en avant. J'ai plus d'éducation, plus de connaissances et plus de sagesse que les autres. La vie est un long chemin d'apprentissage et de retour vers Soi. Cela ne sert à rien de croire que nous en connaissons plus que les autres. Chacun évolue à son propre rythme et il n'y a pas de comparaison à faire. Ce qui est important, c'est d'évoluer en toute conscience et de garder l'esprit ouvert à d'autres sources de connaissances.

10. Je dois me prendre au sérieux

L'ego aime se donner de l'importance et se remonter aux yeux des autres. Il aime se prendre très au sérieux. Sa phrase préférée est « La vie n'est pas une partie de plaisir. » Il ne se donne pas le droit de rire, de s'amuser et de retrouver son enfant intérieur. Selon lui, nous ne sommes pas ici pour profiter de joies et des plaisirs simples. Bien au contraire, nous devons travailler fort, se donner un air strict et autoritaire et être pris au sérieux. Pourtant, il est si libérateur de se moquer de soi et de vivre plus légèrement, sans jouer de rôle.

11. C'est dommage ce qu'il t'arrive

L'égo est ravi du problème des autres, cela lui permet de se sentir mieux. Il peut même aller jusqu'à donner de mauvais conseils pour enfoncer l'autre dans sa situation : « Tu devrais démissionner », « Vous feriez mieux de vous séparer ». Cela renforce la vision de son propre état par rapport à l'autre, et ça le rassure.

Le deuxième miroir :

Je dois donc utiliser le VITRIOL du cabinet de réflexion, le fil à plomb, le maillet et le ciseau afin de descendre au plus profond de moi, et gommer les scories de l'égo sur ma pierre brute afin d'avancer.

Mais est-ce que cela suffit ? Comment mesurer l'avancée que je fais sur mon égo ?

Il y a quelques années j'ai dû faire un bilan de compétences. Afin de le réaliser, je devais transmettre des questionnaires à des proches pour avoir un retour sur ma personnalité (les points forts et les points faibles). J'ai été très surpris par le retour que me renvoyaient mes amis. L'image qu'ils m'ont retournée ne correspondait pas à celle que je pensais émettre et qui était censée représenter ma vraie personnalité. J'ai pu mesurer ainsi l'écart qu'il y avait entre ce que je pensais être et ce que j'étais vraiment par le regard de l'autre.

Ce n'est pas moi qui me constitue, c'est le regard de l'autre qui me pause.

Pour conclure

L'égo tente par tous les moyens de se renforcer repoussant tout ce qui le menace et attirant tout ce qui le nourrit. Nous pourrions penser qu'en renforçant l'égo, nous pouvons atteindre le bonheur. Mais en fait, l'égo ne peut procurer qu'une confiance artificielle, construite sur le pouvoir, le succès, la beauté, la force physique, l'opinion d'autrui, bref, sur tout ce qui constitue notre image.

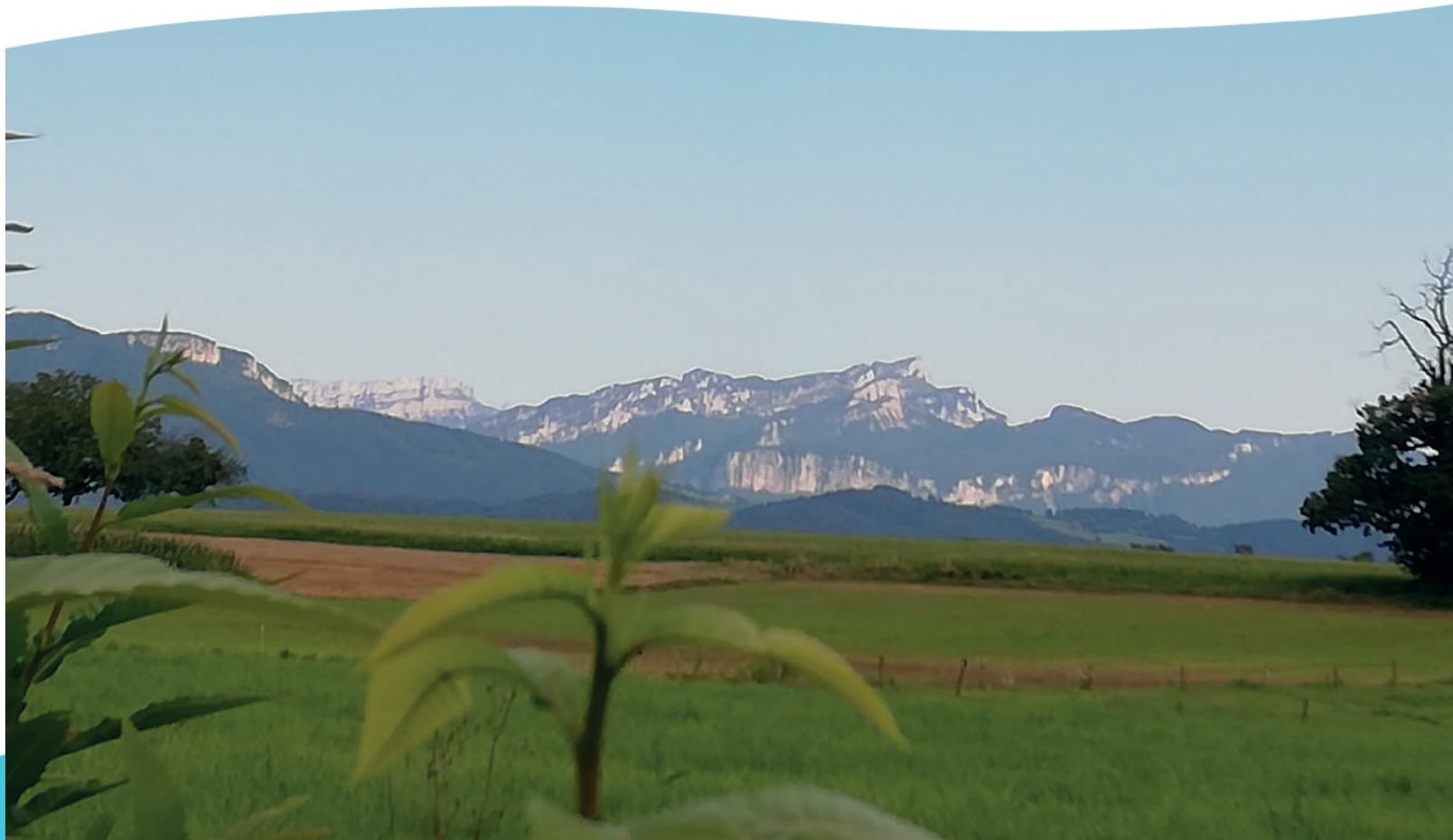
L'image que l'on a de nous-même que renvoie le miroir déformant de l'égo est un frein à notre perfectionnement. Nous devons vaincre le superficiel et paraître en descendant au plus profond de nous-même afin de découvrir notre vrai moi.

Je dois mettre en accord mon ego et mon moi véritable.

Je dois cultiver le verbe « Être » plutôt que le verbe « Avoir ».

Connais-toi toi-même et deviens ce que tu es.





COMpte RENDU DU 11 FÉVRIER 2021

Présents : Yves Argoud, Jean-François Fargère, Jean-Paul Durantet, Damien Damour, Jean-Pierre Girod, Yves Rival, Magali Oméragic, Pascal Berthier, Jana Olszowa, Maryguylène Debauge, Scarlett Thoinet.

Absente : Maria Uréa (pouvoir à Yves Rival) - **Secrétaire de séance :** Scarlett Thoinet

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte de gestion 2020 :** Document élaboré par le Trésor Public. Approuvé à l'unanimité.
- 2) **Approbation du compte administratif 2020 :** Le compte administratif est lu et commenté dans le détail par la secrétaire de mairie. Approuvé à l'unanimité.
- 3) **Délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2020 :** Approuvé à l'unanimité.
- 4) **Délibération d'ouverture de crédits par anticipation :** M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) du code général des collectivités territoriales : Il rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que l'achat d'un écran pour équiper la salle du conseil municipal ainsi que l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie sont nécessaires. Le total de ces dépenses d'investissement s'élève à 2199,99€ TTC (inférieur au plafond autorisé). Approuvé à l'unanimité.

5) **Questions diverses :** Validation du bulletin municipal qui sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres ; Discussion sur le projet d'aménagement du parking de la salle polyvalente. La Société ISAGEO a été mandatée pour l'établissement d'un plan topographique ainsi qu'une esquisse d'aménagement du parking. Une réunion de travail est prévue à cet effet ; Des devis pour la rénovation de la toiture de l'église ainsi que la toiture du préau de l'école sont en cours ; L'idée d'un marché de petits producteurs régionaux, une fois par mois, sur la commune a été évoquée. L'étude est en cours ; Le conseil municipal a pris acte qu'un camion s'est engagé sur la route des Abbés et a eu des difficultés à manoeuvrer. A l'unanimité, il n'y aura aucune suite à donner pour le moment car le problème est non récurrent. Pour améliorer la téléphonie mobile sur le secteur, l'installation de 3 relais sont à l'étude sur les communes voisines.

COMpte RENDU DU 1^{ER} AVRIL 2021

Présents : M^{mes} et M^{rs} ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria, DEBAUGE Maryguylène, FARGERÉ Jean-François, THOINET Scarlett.

Secrétaire de séance : Scarlett Thoinet

Ordre du jour :

- 1) **Vote du Budget 2021 :** Voté à l'unanimité.
- 2) **Vote des taux d'imposition 2021 :** Voté à l'unanimité.
- 3) **Délibération pour une demande de subvention auprès de la Région concernant les travaux d'agrandissement et de réaménagement du parking de la salle polyvalente :** Annulée car projet reporté.
- 4) **Délibération concernant la position de la commune relative au transfert de la compétence en matière de carte communale à la CCVG :** M. Le Maire rappelle qu'en application de l'Article 136 de Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR du 24 mars 2014), les Communautés de Communes qui ne le seraient pas préalablement, deviennent de droit compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017. Ce transfert est à nouveau opéré de plein droit le premier jour de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au 1er alinéa du II de ce même article. Ainsi, dans les trois mois précédant cette date du 1er janvier 2021, date reportée au 1er juillet 2021 par la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020, les communes peuvent s'opposer au transfert de cette compétence, par délibération des conseils municipaux dans des conditions de majorité particulière. Le transfert n'aura pas lieu si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la Communauté de Communes s'y opposent. Le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes Val Guiers au 1er juillet 2021 car ce transfert peut induire une perte de proximité avec les habitants sur des questions d'urbanisme et de foncier où ce lien demeure essentiel. Voté à l'unanimité.
- 5) **Délibération approuvant le mandatement du Centre de Gestion 73 pour la protection sociale complémentaire des agents :** Les communes peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent apporter leur participation : - soit au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé » ; - soit au titre des risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance » ; - ou pour les deux. Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle

procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Prévoyance ». A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le Cdg73. Voté à l'unanimité.

6) Délibération approuvant le mandatement du CDG73 pour la couverture du risque statutaire : Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1er janvier 2022, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande pour couvrir les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, ...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, du fait de la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public. Au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, et que les conditions financières obtenues ne sont pas satisfaisantes, la commune conservera la faculté de ne pas adhérer au contrat. Deux agents CNRACL et 2 agents IRCANTEC sont employés par la commune au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le Cdg73. Le Conseil municipal décide de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. Voté à l'unanimité.

Questions diverses : M. Fargère Jean-François a été désigné en tant que correspondant défense au sein de la commune. Il assurera le lien avec la préfecture dans les domaines de la défense militaire et de l'emploi des moyens des armées.

► COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2021

Présents : Mmes et Mrs ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria, FARGERÉ Jean-François, THOINET Scarlett.

Absente : Mme DEBAUGE Maryguylène. Secrétaire de séance : THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) Délibération approuvant l'adoption de la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 : À compter du 1er janvier 2024 et ce pour toutes les collectivités locales, le référentiel M57 sera obligatoire : à cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 seront supprimées. La M57 est applicable soit de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, soit par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 de la loi NOTRe). La M57 assouplit les règles budgétaires en termes de Pluriannualité (autorisation de programme-crédits de paiement), en terme de fongibilité des crédits : possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi) et en terme de gestion des dépenses imprévues : possibilité de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section. Elle apporte des évolutions aux règles comptables notamment en ce qui concerne les immobilisations : le référentiel M57 présente des comptes plus détaillés que les autres nomenclatures (notamment, les comptes de classe 2), ayant pour conséquence de générer de nécessaires travaux préparatoires de ventilation dans les comptes subdivisés. Cette ventilation réalisée par l'ordonnateur est communiquée au comptable pour être effectuée dans l'application HELIOS au moment de la reprise des balances d'entrée, en ce qui concerne les subventions d'investissement versées avec la mise en place d'un suivi individualisé. Voté à l'unanimité.

2) Délibération approuvant la participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix et Aoste : Les communes, anciennement membres du Syndicat intercommunal du collège (dissous le 8 janvier 2016) dans lesquelles sont domiciliés les élèves du collège « La Forêt », participent annuellement au frais de fonctionnement des gymnases de Saint-Genix-Les-Villages et d'Aoste. La répartition est effectuée au prorata du nombre d'élèves domiciliés. Au vu de l'état de répartition transmis par Madame la Principale du collège « La Forêt », au titre de l'année 2020/2021 et 2019/2020, la somme de 43,16 Euros par élève fréquentant le collège « La Forêt » pour le gymnase de Saint Genix-Les-Villages et la somme de 12,32 Euros par élève fréquentant le collège « La Forêt » pour le gymnase d'Aoste. La participation de la commune s'élève à 665,72 Euros. Voté à l'unanimité.

3) Délibération approuvant le règlement du marché de Rochefort : Création du marché communal qui se déroulera un jeudi par mois. Il se situe sur le parking de la mairie (25 place du village) ou sur le parking de la salle des fêtes (65 route de Saint Genix). L'ouverture de celui-ci est fixée à 16h30, la fin est fixée à 19h30 en hiver (du 1er octobre au 30 avril) et l'ouverture du marché est fixée à 16h30, la fin est fixée à 21h30 en été (du 1er mai au 31 septembre). L'administration municipale se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugera utile quant aux lieux, jours et heures sus désignés. L'occupation d'un emplacement donne lieu au paiement selon les directives municipales d'un droit de place pour occupation du domaine public, le tarif étant fixé à 5€ par stand. Le règlement est consultable en mairie. Voté à l'unanimité.

4) Délibération instaurant des indemnités horaires pour des travaux supplémentaires (IHTS) : La délibération du 6 août 2007 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire des agents de la commune nécessite des précisions obligatoires telle que la nature des travaux effectués et ce pour quel cadre d'emplois, les conditions d'attributions et le taux moyen des indemnités applicables. Voté à l'unanimité.

L'Association de chasse de Rochefort, présidée par M. Laurent Touvier, demande un emplacement temporaire pour déposer une cabane sur la commune. Il suggère la mise à disposition d'un emplacement à proximité de l'église, à côté du hangar à sel de septembre à janvier 2022. L'ensemble du conseil municipal est défavorable à cette demande et propose une concertation avec l'ensemble des chasseurs. L'organisation des permanences des 2 bureaux de vote des élections du 20 et 27 juin a été validée

La mise en place des bureaux de vote et la préparation de la salle polyvalente se fera le vendredi 18 juin.

Questions diverses : Discussion sur le projet d'aménagement du parking de la salle polyvalente. Lecture des remerciements des différentes associations dont la commune a alloué une subvention cette année. Projet d'un pique-nique le 14 juillet à la salle polyvalente organisé par le Conseil Municipal. Recherche d'un agent d'animation à partir de la rentrée scolaire 2021.

► COMPTE RENDU DU 8 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mmes et Mrs ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria, FARGERÉ Jean-François, THOINET Scarlett.

Absente excusée : Mme DEBAUGE Maryguylène (pouvoir Yves RIVAL) - **Secrétaire de séance :** THOINET Scarlett.

Ordre du jour :

1) Délibération approuvant la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de gestion de la Savoie : Le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande. Ces mises à disposition permettent aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents, ou de pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Par délibération du 24 mars 2021, en complément des actions menées par le service intérim, le conseil d'administration du Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie. Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 24 mars 2021, à savoir : intervention à la journée : 295 €, à la demi-journée : 160 €. Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion, s'agissant d'une mission facultative du CdG73 qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire. Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie itinérant, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de gestion. Cette convention, qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent itinérant, ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie itinérant. Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant du Centre de gestion, après avoir établi un formulaire de demande d'intervention dûment signé de l'autorité territoriale et du CdG73, sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie itinérant peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire. Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec le Centre de gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant. Voté à l'unanimité.

2) Délibération définissant la durée des autorisations spéciales d'absence des agents en fonction de la nature des événements : Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement. Le Conseil municipal définit donc un nombre de jours d'absence des agents en fonction des événements familiaux qu'ils traversent. Pour : 9, contre : 2.

3) Délibération approuvant la convention sur les modalités de remboursement à la commune de Pont-de-Beauvoisin pour la participation aux frais d'équipement de la psychologue de l'éducation nationale / année scolaire 2020/2021 : Le Maire explique à l'assemblée les conditions de travail de la psychologue de l'éducation nationale qui sollicite la commune de Pont-de-Beauvoisin pour l'octroi d'un budget supplémentaire afin de s'équiper au mieux pour mener à bien sa mission auprès des enfants de 18 écoles du secteur. Il précise que la dépense totale s'élève à 2.673, 00 € pour des fournitures d'une réelle nécessité. Il propose de valider la convention proposée par la commune de Pont-de-Beauvoisin pour une participation au prorata du nombre d'élèves soit d'un montant de 33,54 € pour la commune de Rochefort. Le conseil municipal veut plus de précisions avant de prendre une décision. Une rencontre avec le maire de Pont de Beauvoisin est à envisager. Délibération non prise.

4) Présentation de la 2ème esquisse concernant le projet d'aménagement du parking de la salle polyvalente qui est actuellement entre les mains du département en attente de validation.

5) Questions diverses : Point sur l'urbanisme ; l'entreprise BERLAND Victor a été retenue pour la réfection du toit de l'église pour un montant de 2889 € ; L'entreprise GUINET Maçonnerie a été retenue pour la réfection du lavoir au Lieu dit Le Suard pour un montant de 4750 € ; En fonction du contexte sanitaire, le conseil municipal a pris la décision de ne pas louer la salle des fêtes jusqu'au 1er janvier 2022 à l'exception des associations.

► COMPTE RENDU DU 18 OCTOBRE 2021

Présents : Mmes et Mrs ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, FARGERÉ Jean-François, DEBAUGE Maryguylène, THOINET Scarlett.

Absente : Mme URÉA Maria - **Secrétaire de séance :** THOINET Scarlett

Ordre du jour :

1) Délibération fixant le tarif de location de la salle polyvalente à l'association « FA SI LA DANSER » : M. le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Fa Si La Danser » a demandé à occuper la salle polyvalente de ROCHEFORT le lundi après-midi pour des cours de danse de 14h à 16h du 1er septembre 2021 au 5 juillet 2022. Il propose, vu le contexte actuel, de fixer un tarif de location exceptionnellement de 250 € pour la période précitée à titre de compensation des frais induits par cette occupation. Voté à l'unanimité.

2) Délibération fixant le tarif de la location de la salle des fêtes pour l'association des familles d'Avressieux : M. le Maire

informe le Conseil municipal que l'Association des familles d'Avressieux a demandé à occuper la salle polyvalente de ROCHEFORT le jeudi soir pour des cours de de gymnastique de 20h à 21h du 1er septembre 2021 au 5 juillet 2022. Il propose, vu le contexte actuel, de fixer un tarif de location exceptionnellement de 250 € pour la période précitée à titre de compensation des frais induits par cette occupation. Voté à l'unanimité.

3) Délibération fixant le tarif de la location de la salle des fêtes pour l'association Gingko Biloba : M. le Maire informe le conseil municipal que l'association Gingko Biloba a demandé à occuper la salle polyvalente de ROCHEFORT un mardi par mois pour des cours de Qi Gong de 18h à 20h du 1er septembre 2021 au 5 juillet 2022. Il propose, vu le contexte actuel, de fixer un tarif de location exceptionnellement de 50 € pour la période précitée à titre de compensation des frais induits par cette occupation. Voté à l'unanimité.

4) Délibération approuvant l'adoption de la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 : À compter du 1er janvier 2024 et ce pour toutes les collectivités locales le référentiel M57 sera obligatoire : à cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 seront supprimées. La M57 est applicable soit de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, soit par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 de la loi NOTRe). La M57 assouplit les règles budgétaires en termes de Pluriannualité (autorisations de programme-crédits de paiement), en terme de fongibilité des crédits : possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi) et en terme de gestion des dépenses imprévues : possibilité de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section. Elle apporte des évolutions aux règles comptables notamment en ce qui concerne les immobilisations : le référentiel M57 présente des comptes plus détaillés que les autres nomenclatures (notamment, les comptes de classe 2), ayant pour conséquence de générer de nécessaires travaux préparatoires de ventilation dans les comptes subdivisés. Cette ventilation réalisée par l'ordonnateur est communiquée au comptable pour être effectuée dans l'application HELIOS au moment de la reprise des balances d'entrée, en ce qui concerne les subventions d'investissement versées avec la mise en place d'un suivi individualisé. Voté à l'unanimité.

5) Délibération fixant les pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. : Lecture est faite à haute voix des pouvoirs conférés au maire de Rochefort lui donnant autorisation de signature. Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de déléguer au maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants : - Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ; - Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ; - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de dix mille euros, autorisé par le conseil municipal ; - Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Voté à l'unanimité

6) Délibération approuvant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2021, rendue possible par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017. Il propose au Conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants : Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi - Horaires : 8h40/11h40-13h40/16h40. Voté à l'unanimité

Questions diverses : Point sur l'urbanisme ; L'entreprise BERLAND Victor a été retenue pour la rénovation de la toiture du préau de l'école pour un montant de 8151 € ; L'entreprise GUINET Maçonnerie arrête son activité fin octobre 2021, elle ne pourra donc pas effectuer la réfection du lavoir au Lieu dit Le Suard ; Pour les personnes de plus de 65 ans de la commune, un repas est prévu courant février 2022, en fonction du contexte sanitaire ; Projet de mutualisation de l'abri à sel avec la commune d'Avressieux ; Organisation de la cérémonie du 11 novembre et de la fête des lumières le 8 décembre ; Le frigo de la salle des fêtes est à changer, dans l'attente de devis.

15 : SAMU

17 : Police et gendarmerie

18 : Sapeurs-pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

➤ Centre anti-poison Lyon

Tél. 04.72.11.69.11

➤ Hôpital Pont-de-Beauvoisin

Tél. 04.76.32.64.32

➤ Pharmacie de garde

Tél. 3237

www.3237.fr

➤ SIEGA (assainissement)

Tél. 04.76.37.21.18

En cas d'urgence (hors horaires d'ouverture), appelez le 0 977 401 133

➤ Eau : SIAEP (Syndicat du Thiers)

Tél. 04.79.36.02.18

➤ Coupure d'électricité

Contactez Enedis au 09 72 67 50 XX (remplacez XX par votre numéro de département)

➤ Urgence Sécurité Gaz

Contactez GRDF au 0 800 47 33 33



alp photo
[mariages / studio]
[scolaire / labo]



2 rue du Professeur Trillat
38480 Pont de Beauvoisin
04 76 37 21 19
alp.photo@orange.fr
www.alp-photo.com

 Alp'photo

ETA BERTHIER PATRICK



PRESTATIONS

- BROYAGE DE DÉCHETS VERTS, BRANCHES... ET ÉVACUATION
- CRIBLAGE DE TERRE, COMPOST AVEC CROÛTE TROUVÉE...
- FANCHAISE DES ACCOTEMENTS ROUTIERS
- DÉBRUISSAILLAGE ET ÉLAGAGE DE TERRAINS ET CHEMINS
- TAILLE DE HAIE AVEC TRACTEUR ET ÉPARELOE
- VENTE DE COMPOST ET BRF POUR PAVILLON
- LOCATION ASPORTEUR À FEUILLES POUR COLLECTIVITÉS

Me trouver :
38 000 MONT-LEZ-VALMUSIN - PÔLE ST JEAN LES VALLONS
04 76 32 24 19
www.patrick.berthier.eta.com

TAXI
FABRICE & CATHY

06 11 99 50 06
04 76 37 68 50

COMMUNES DE STATIONNEMENT
Pont de Beauvoisin 38713
Pressins - Romagnieu - St-Jean-d'Arvalanne
Champagnieu - Chémilly
Arvesieux - Grénil

TRANSPORTS MALADES ASSIS
Hospitalisations, dialyses, radiothérapies, rééducations, orthophonistes...

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
Gares, aéroports...





TP, Carrière, Transport
Travaux ferroviaires

Carrière à Marcieux
entre Yenne et Novalaise 73470

Gavend Anthony 06 23 17 72 62

580 route de Sainte-Marie-d'Alvey
73240 ROCHEFORT

Tél : 04 76 37 00 38
Fax : 04 76 37 36 19

gavendtp.topo@orange.fr

gavend.tp@wanadoo.fr

CARRRE
le vrai choix

2000m²
sur
2 étages

Depuis 49 ans à
votre service



Électroménager
Télé - Antenne - Son
Multimédia - Téléphonie

Chauffage bois & granules
Chauffage électrique
Energies renouvelables

Luminaire - Cadeaux
Arts de la table - Culinaire
Déco - Senteurs

Services techniques
Installation - Maintenance - SAV
Electricité

La  Baronnie - PONT DE BEAUVOISIN (73)
04 76 37 03 50 - www.carre-f.com